



TOPIC
Mai 2007

HEC EURASIA INSTITUTE
Tél. : +33 (0)1 39 67 70 25
Fax : +33 (0)1 39 67 73 99
www.hec.fr/eurasia

Etrangers en Chine : la fin du tapis rouge

*La Chine
n'accorde plus la
priorité aux
investisseurs
étrangers...*

Le virage amorcé en 2006 s'est confirmé au cours des derniers mois : le gouvernement de Pékin donne moins la priorité qu'auparavant aux investisseurs étrangers.

Après la période pionnière où rien n'était trop beau pour attirer les entreprises allogènes, la Chine se recentre en donnant la part de plus en plus belle à ses entreprises locales. Tout se passe comme si les firmes chinoises étaient de plus en plus capables de jouer à égalité avec les meilleures entreprises étrangères, sur le plan technologique comme managérial et financier.

*...qui ressentent de
plus en plus des
tensions
nationalistes.*

Les entrepreneurs et les média occidentaux voient dans les récents déboires des entreprises occidentales en Chine le spectre du « patriotisme économique » ou même d'une fermeture. Qu'en est-il ?

Prenons pour exemple la très médiatisée affaire Danone. Elle est devenue emblématique des tensions nationalistes que rencontrent aujourd'hui en Chine les multinationales étrangères.

*L'affaire Danone
est emblématique
des nouveaux
obstacles
rencontrés en
Chine.*

Depuis 1996, le groupe Danone contrôle à 51% une filiale d'eau minérale, Wahaha – le numéro un du marché chinois et le troisième marché de Danone en Chine. Mais, depuis le mois d'avril 2007, après des années de coopération fructueuse, le groupe Danone se retrouve en conflit ouvert avec son partenaire chinois. Danone l'a en effet accusé de violer une clause de non-concurrence inscrite dans le contrat initial : Wahaha aurait créé plusieurs filiales, établies hors du cadre de la coentreprise, qui écouleraient les mêmes produits que leur maison-mère et sous le même nom (Wahaha).

Danone a alors proposé à son partenaire chinois de racheter l'affaire commune. Mais le PDG de Wahaha, le très puissant Zong Qinghou, a refusé ce rachat et mené dans les média une campagne anti-Danone qui a vite dégénéré en une attaque contre les investisseurs étrangers. Dans une interview au portail internet Sina.com, Zong Qinghou a déclaré que le « gouvernement devrait édicter des règles pour protéger les entreprises domestiques des acquisitions malveillantes ». Des propos qui sont venus nourrir la paranoïa aussi bien chinoise – à l'encontre des étrangers – qu'occidentale – à l'égard des Chinois.

*Le
protectionnisme
occidental, les
entreprises
étrangères et leurs
« privilèges » sont*

Le nationalisme gronde dans l'opinion publique et les entreprises chinoises : ce serait le manque d'ouverture des marchés occidentaux qui inciterait la Chine à faire de même de son côté. Le souvenir de l'affaire Unocal de 2005 – le rachat avorté (pour 18,5 Md\$) du pétrolier américain par la compagnie pétrolière chinoise CNOOC - reste encore très vif dans les esprits. A l'époque, les Etats-Unis s'étaient opposés à ce rachat grâce à un

montrés du doigt. amendement permettant au président américain de refuser n'importe quelle O.P.A. menaçant la sécurité nationale. En même temps que l'on reproche le poids trop important des étrangers dans l'économie, on dénonce aussi les « privilèges » qui leur sont accordés.

Le poids des entreprises étrangères en Chine est à relativiser.

Pourtant, le poids des investissements étrangers en Chine reste à relativiser. Certes, les entreprises à capitaux étrangers représentent 58% du commerce extérieur, mais la plupart des exportations chinoises émanent de firmes hongkongaises ou taïwanaises. La part totale des exportations des multinationales américaines, européennes et japonaises ne représente au final que 11% des exportations chinoises. Ce qui veut dire que nos nombreuses entreprises s'implantent en Chine pour s'établir sur le marché local beaucoup plus que pour « délocaliser ».

Certes, la Chine est restée en 2006 la destination privilégiée des investissements directs internationaux, qui ont atteint 63 md \$ fin 2006. En réalité, on estime que près des deux tiers des investissements directs étrangers sont le résultat soit d'investissements taïwanais et hongkongais, soit d'un phénomène de « round-tripping », qui consiste à envoyer à l'étranger des fonds chinois qui sont ensuite réinjectés en Chine sous l'appellation « investissements étrangers ». Grâce à cela, ils bénéficient de mesures préférentielles accessibles uniquement aux investisseurs étrangers.

La Chine entre dans une autre phase de son développement...

On assiste, en réalité, à l'arrivée de la troisième grande phase du développement chinois contemporain, ou, comme dirait le Parti, des « réformes » (*Gaige*). Après une première phase de lancements des grands virages et de modernisation, puis une phase d'ouverture très large aux investisseurs étrangers – notamment grâce à des mesures incitatives –, l'Empire du Milieu cherche non seulement à rétablir l'égalité de traitement entre les entreprises domestiques et étrangères mais aussi à mieux canaliser les flux d'investissements venant de l'extérieur.

... et souhaite à présent imposer ses règles et ses entreprises.

Plus question d'être uniquement l'« usine du monde » : la Chine se rêve en « laboratoire du monde », comme le confirme le plan quinquennal, annoncé par la Commission Nationale pour le Développement et la Réforme (NDRC) à la mi-2006. Ce plan présente les relations entre la sécurité nationale et les investissements étrangers, fixant que la Chine devrait graduellement alléger les restrictions sur les participations étrangères des entreprises domestiques, à l'exception des domaines mettant en cause la sécurité nationale. Il s'agit également de diriger les investissements étrangers vers certains secteurs d'activité (l'industrie high-tech, de service, R&D, industrie de protection de l'environnement, etc.).

Le décret « anti-monopole » protège les firmes chinoises « au nom de la sécurité nationale »...

Au nom de la sécurité nationale et de la protection des futurs champions nationaux, un décret a pris effet le 8 septembre dernier pour renforcer les mesures « anti-monopole ». Les entreprises étrangères acheteuses doivent toujours répondre à un certain nombre de critères pour que la fusion-acquisition soit autorisée. Mais à présent, le Ministère du Commerce et/ou la SAIC peuvent demander la remise d'un rapport de l'investisseur étranger s'ils estiment « que cette prise de participation serait susceptible d'aboutir à un contrôle important du marché, ou serait susceptible de porter atteinte gravement à la libre concurrence sur le marché ». Cette exigence peut être également suscitée par des plaintes déposées par une entreprise chinoise concurrente ou des associations professionnelles ou techniques.

...mais semble être utilisé à outrance.

L'utilisation (abusive ?) de ce décret anti-monopole inquiète les multinationales. Certaines d'entre elles ont d'ores et déjà vu leurs fusions-acquisitions suspendues, faute d'autorisation de la part du Ministère du Commerce et/ou de la CSRC (Commission de contrôle des marchés). Les exemples se sont multipliés ces derniers temps. Ainsi, Schneider Electric, le groupe français d'équipements électriques, a conclu en décembre dernier un accord de joint-venture à 50-50 avec une entreprise privée de Wenzhou, Delixi, pour commercialiser des produits de basse tension. C'est alors que le président d'un groupe chinois concurrent, la société Chint de Wenzhou, a accusé le groupe français de visée monopolistique. Schneider Electric fait donc à présent l'objet d'une enquête antitrust ouverte par le Ministère du Commerce (MOFCOM).

La réforme sur la fiscalité met fin aux « privilèges » des entreprises étrangères.

Autre mesure adoptée récemment (mars 2007) et qui soutient la politique de réajustement de la Chine : la réforme sur la fiscalité des entreprises. Finis les « privilèges fiscaux » réservés uniquement aux entreprises à investissements étrangers - jusqu'à présent, celles-ci avaient un taux d'imposition effectif de 11% contre 23% pour les entreprises domestiques. A partir du 1^{er} janvier 2008, le taux d'imposition sera unifié à 25% pour toutes les entreprises - domestiques et à investissements étrangers. Les régimes préférentiels - jusque là uniquement réservés aux entreprises à participation étrangère - seront remplacés par de nouvelles mesures privilégiant les réductions d'impôt par secteur d'activité (high-tech, R&D).

Mais si la Chine opère actuellement un réajustement de sa politique, rien ne laisse présager une fermeture.

L'ambiguïté des réformes chinoises et la médiatisation chinoise de sentiments nationalistes inquiètent les entrepreneurs occidentaux.

Certes, la Chine est forte, riche de liquidités accumulés au cours des dernières années de croissance. Elle n'en reste pas moins consciente qu'un retour au protectionnisme n'est pas – ou plus – possible. Même si certaines fusions-acquisitions ont été ralenties - au nom de la « sécurité nationale » -, elles n'en restent pas moins encore réalisables. Ainsi, SEB a enfin obtenu l'autorisation du Ministère du Commerce pour le rachat de l'entreprise chinoise Supor et Lafarge Shui On Cement Ltd. a acquis Sichuan Shuangma Investment Group suite à l'autorisation de la CSRC.

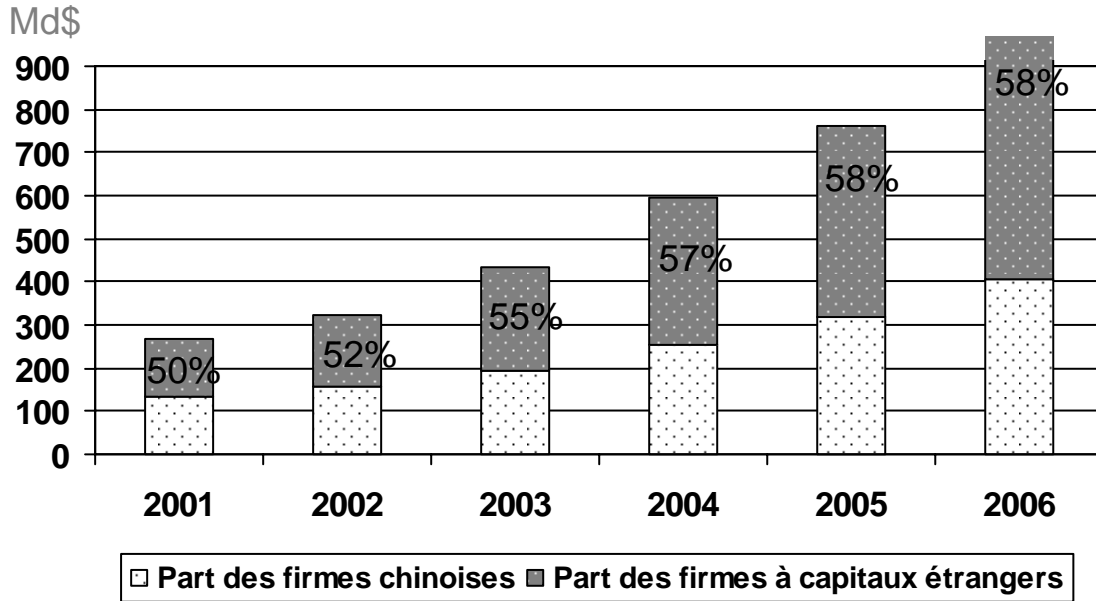
Mais attention ! Le « bon vieux temps » de la période pionnière et du tapis rouge pour nos entreprises est derrière nous. Pour tout nouveau développement de nos entreprises en Chine, il y aura désormais un concurrent local caché sous une pierre.

H.B.
briere@hec.fr

A noter : Notre étude parue au printemps 2007 *The Globalization of Chinese Firms*.

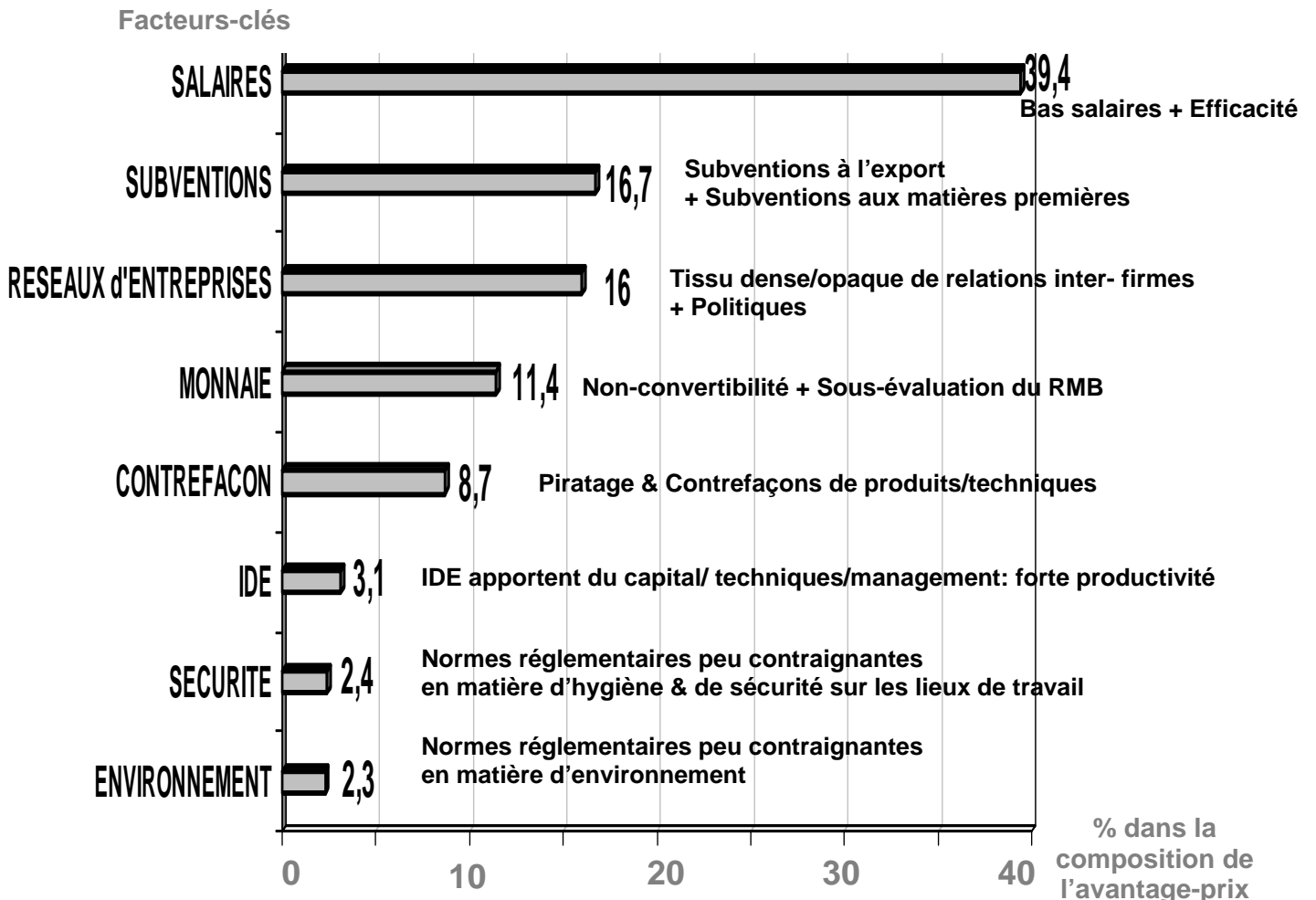
Cette étude est la version anglaise réactualisée de notre précédente étude parue en novembre 2006 sur *L'internationalisation des firmes chinoises*, réalisée en partenariat avec la Commission Asie Pacifique des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE).

**Le poids des firmes à capitaux étrangers
dans les exportations chinoises**



Source: Ministère du Commerce - MOFCOM

La véritable compétitivité des entreprises chinoises



Source: Peter NAVARRO – “The Chine Price” (Merage School of Business)/ China Perspectives